

Janvier 2023

Livret d'accueil des apprenants en situation de Handicap

Formations
My Learning Company

mylearningcompany.fr

2

SOMMAIRE

INTRODUCTION

page 3

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Qu'est-ce que le handicap? • page 4

Demandes d'aménagements • page 4

Qui m'accompagne? • page 5

Comment se déroule ma page 5 page 5

Quand parler de mon handicap? • page 5

Comment est adaptée
ma formation ?
• page 6

Comment est organisé le suivi de ma formation ? • page 6

Contacts • page 8

introduction

My Learning Company s'inscrit dans une politique d'égalité des chances permettant à nos apprenants d'accéder à nos formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

My Learning Company s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap et l'ayant porté à sa connaissance, à :

- Prendre en compte ses besoins spécifiques ;
- Etudier des aménagements personnalisées pour son accompagnement tout au long de sa formation
- Faire le lien entre les différents services
- L'accompagner dans ses démarches.

My Learning Company se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et My Learning Company ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à la bonne réussite de sa formation.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nos formations pouvant se dérouler en distanciel, en présentiel ou en format mixte, nous présentons dans ce guide le dispositif à destination des apprenants en situation de handicap.



LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Qu'est-ce que le handicap?

Est considéré comme un handicap :

- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant" (Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11/02/2005 - art. 114);
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, de mobilités, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Demandes d'aménagements

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et d'aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap. Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent handicap que vous sera demandé un document qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI). L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.



Qui m'accompagne?

My Learning Company dispose d'un Référent Handicap. Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique

Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité. Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.

Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes :



Quand parler de mon handicap?

En amont de la formation, il sera demandé au donneur d'ordre de la formation si il a connaissance de situation de handicap par des apprenants inscrits à la formation, vos coordonnées peuvent donc être communiquées à notre Référent Handicap qui prendra contact avec vous.

Par ailleurs, vous trouverez une mention spécifique vous invitant à nous contacter si vous êtes en situation de handicap sur les convocations aux formations. A tout moments vous pouvez contacter notre référent handicap (coordonnées en page 8).

Dès que le Référent Handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES À APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le Référent Handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin en lien avec le(s) responsable(s) pédagogique(s) responsable(s) de votre formation.

Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute, tout comme les équipes administratives et pédagogiques de My Learning Company si vous en ressentez le besoin. Le Référent Handicap peut, si vous le souhaiter, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation. Le Référent Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.



ANNEXES

 LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)



<u>l</u>'Agefiph accompagne les entreprises privées, les personnes en situation de handicap, les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail pour construire un monde du travail toujours plus inclusif et permettre aux personnes en situation de handicap de se réaliser professionnellement.



My Learning Company est #activateurdeprogrès ; c'est faire partie de la communauté des entreprises qui pensent que les personnes handicapées les font progresser, et font progresser la société tout entière. C'est agir de façon concrète pour associer emploi et handicap, et faire progresser cette idée tous les jours avec des actes petits ou grands.



CONTACTS

My Learning Company Référent Handicap | Karine Deblangey



kdeblangey@mylearningcompany.fr

My Learning Company

110, Esplanade Du Général de Gaulle 92 400 Courbevoie



contact@mylearningcompany.fr

mylearningcompany.fr

SIRET N°840728216 00010 |

N° de Déclaration d'activité N°11922232892